

Arrêté no 201 du Conseil général

Séance no 80 du 28 juin 2020

**Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois**

- vu le message no 76 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

**Arrête :**

1. Le nouveau Règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel est approuvé.
2. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 30 juin 2021 (art. 9 RO).
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au Secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 29 juin 2021

**Conseil général Les Bois**

Le président :

Le secrétaire :

R. Schärz

C. Gagnebin